



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par Brigitte DOCEUL
☎ 02.40.41.47.65
pref-loi-sur-l-eau@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 2 mai 2017

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Nom du pétitionnaire : Loire Atlantique Développement (LAD-SELA), 2 boulevard de l'Estuaire, B.P. 96201, 44262 Nantes cedex 2

Nature du projet : aménagement de la ZAC de la Corbinière sur la commune de Pornic.

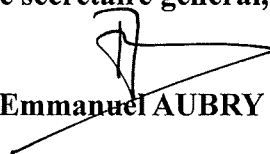
L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier d'autorisation unique loi sur l'eau, valant saisine officielle de l'autorité environnementale le 6 février 2017.

Depuis le 6 avril 2017, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. L'avis de l'autorité environnementale est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**LA PRÉFÈTE,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,**



Emmanuel AUBRY

N.B. : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.